



AVIS PRÉVENTIF

PRÉSENCE D'UN OURS NOIR À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

La présence d'un ours noir du côté sud de l'autoroute 20, dans le secteur situé entre la route du rang Saint-Augustin et le rang Saint-Augustin, nous a été signalée.

Il est important de rappeler qu'en règle générale, l'ours noir craint la présence humaine. Lorsqu'il détecte des bruits et des odeurs, il a plutôt le réflexe de s'enfoncer en forêt. L'ours n'aime pas se faire surprendre et encore moins être approché. C'est une espèce qui recherche avant tout de l'espace, de la sécurité pour ses petits et de la nourriture.



Nous comprenons que la présence d'un ours noir à proximité des résidences soit inquiétante. Afin d'assurer la sécurité de tous, **nous vous demandons de suivre ces recommandations** :

- Ne nourrissez jamais un ours, intentionnellement ou non;
- Entrez la nourriture et les ordures dans des endroits hors de sa portée;
- Évitez de laisser toute autre forme de nourriture à sa disposition (par exemple, mangeoires d'oiseaux, nourriture pour animaux domestiques, etc.);
- Nettoyez tout matériel ou équipement extérieur (bacs à poubelles, grilles de cuisson au barbecue, etc.) afin d'éliminer les odeurs pouvant l'attirer.

Rassurez-vous, les ours noirs sont des animaux discrets qui évitent naturellement le contact avec l'homme. Les agressions sont extrêmement rares. Toutefois, un ours qui s'habitue à des sources de nourriture d'origine humaine est susceptible de causer des conflits, d'où l'importance de faire preuve de prévention.

Si vous constatez la présence d'un ours, communiquez sans tarder avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au 1 800 463-2191.